École Florence Arthaud
17 Rue de la Plage
29550 Plomodiern
☎ 02.98.81.53.37
ec.0290629B@ac-rennes.fr

NOTE DE RENTRÉE

(à conserver et à consulter durant l'année si besoin)

Année scolaire 2025/2026

Équipe pédagogique :

Directrice : Mme BURAC Ioana
****
Cycle 1 : Mme HULIN Cathy
CP-CE1-CE2 : Mme BURAC Ioana
CE2-CM1-CM2 : Mme MANSION Aurélie

L'ECOLE

Horaires de l'école :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30

La porte d'entrée est ouverte 10 minutes avant, le matin et l'après-midi soit à 8h50 et 13h20. L'accueil des élèves de maternelle se fait directement en classe.
Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

La mairie met en place une cantine et une garderie le lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Horaires :
- le matin de 7h15 à 8h50 garderie
- le midi de 12h00 à 13h20 cantine Téléphone : 02 57 23 03 12
- le soir de 16h30 à 18h45 garderie

Les inscriptions pour la garderie périscolaire et le restaurant scolaire se font en mairie.

Fréquentation scolaire :
Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire** à partir de 3 ans.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone puis **confirmer ultérieurement par écrit** en remplissant le cahier de liaison (Blog) de votre enfant.

ADMINISTRATIF

Relation parents/enseignants :

- Réunions de rentrée :

D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

- Blog « Toute mon année » : https://plomodiern.toutemonecole.fr/

C'est le lien entre la famille et l'école.
Vous devez le regarder régulièrement.
Vous êtes invités à écrire sur le blog :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
- Les justifications d'absence
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone…) ou de situation familiale (divorce, mariage…)
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école.
- Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à la maitresse.

Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l'oral à la porte d'entrée, elles risqueraient d'être oubliées.

- Vous pourrez également trouver de nombreuses informations sur le blog de l'école, en particulier sur le journal de votre classe : les activités de vos enfants, les devoirs et les sorties prévues.

En supplément, toutes les feuilles distribuées aux enfants doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, **votre signature est la preuve que le message a bien été reçu**.

- Sécurité :

En lien avec les mesures de sécurité, les portes de l'école seront fermées pendant les heures de classe. Vous pouvez sonner à l'entrée ou joindre les enseignantes au 02.98.81.53.37 si vous avez besoin d'entrer dans l'école.

Le « Pack de rentrée » :

Vous trouverez dans le sac de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter ou à corriger et à ramener **pour le lundi 08 septembre 2025.**

Assurance scolaire :

Elle est **obligatoire.** Les familles sont libres du choix de leur assureur.
Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.
- Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.

Lien vers le site du ministère de l'éducation nationale pour plus d'informations sur le sujet. (Http://www.education.gouv.fr/cid48/assurances-scolaires.html)

Règlement intérieur :

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter**. L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents et l'assiduité.** Merci d'informer les enseignants par écrit ou par téléphone en cas d'absence de votre enfant.
Le nouveau règlement sera voté le jour du 1er conseil d'école de l'année. Pour l'heure, c'est le règlement 2024-2025 qui est en vigueur. Merci de le signer.

Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :

Les élections auront lieu en Octobre 2025 (la date vous sera transmise ultérieurement).
Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la Directrice **le plus rapidement possible et avant la fin septembre.**

INFORMATIONS DIVERSES

Activités sportives :

Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l'enseignant, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.

Enseignement de la natation :

L'enseignement de la natation se déroule de la GS au CM2. Les personnes, sachant nager, souhaitant accompagner une classe durant l'activité natation doivent se faire connaître auprès de la directrice pour effectuer rapidement une demande d'agrément à l'Inspection Académique. Sans un nombre suffisant d'accompagnateurs, cet enseignement ne pourra avoir lieu. Si vous êtes intéressés, vous pouvez m'envoyer par mail vos disponibilités.
Cette année, les cours de natation auront lieu tous les lundis et jeudis après-midi du 16/10 au 05/12/2025.

Matériel :

Matériel à fournir

Pour les élèves d'élémentaires :

- Un cartable léger
- Une trousse
- Une boîte de mouchoirs jetables
- Une gourde au nom de l'enfant
- Un sac d'EPS avec tenue complète

Pour les élèves de cycle 1 :

- Un petit sac à dos
- Une boîte de mouchoirs jetables.
- Une gourde au nom de l'enfant
- Possibilité d'apporter un coussin et un duvet (dans un sac) pour la sieste des élèves de TPS / PS / MS.
- Un casque de vélo
- Des couches pour les élèves qui ne sont pas propres **pour la sieste**.
- Les jouets personnels sont à éviter car souvent sources de conflits entre enfants.

Les peluches et "doudous" indispensables au bien-être de l'enfant sont bien sûr acceptés (notamment pour la sieste des TPS / PS / MS)
Les tétines sont acceptées pendant la sieste tant que cela est nécessaire au besoin de l'enfant.

Parasites :
Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie…
Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.

Médicaments :
Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école.**

Si votre enfant doit prendre un traitement à l'année ou s'il présente des problèmes de santé particuliers (asthme, diabète, allergie, autres pathologies...), vous devez contacter la directrice.

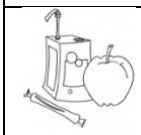

Anniversaire :
Pour les **anniversaires**, chaque enseignante vous informera des modalités pour les fêter.

Objets personnels
Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.
Les enseignantes et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (argents, bijoux, jouets, cartes…) apportés à l'école.

Vacances scolaires :
L'Académie de Rennes se trouve en **zone B**.

Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise*
Rentrée scolaire des élèves.	Lundi 01 septembre 2025	
Vacances de la Toussaint.	Samedi 18 octobre 2025	Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël.	Samedi 20 décembre 2025	Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver.	Samedi 14 février 2026	Lundi 02 mars 2026
Vacances de printemps.	Samedi 11 avril 2026	Mardi 27 avril 2026
Sortie des élèves.	Samedi 4 juillet 2026	

*La reprise de la classe sera le matin de la date indiquée.

APE :

L'association des parents d'élèves organise régulièrement des événements pour créer du lien entre les familles de l'école et pour récolter de l'argent afin de financer les projets pédagogiques.

Vous pouvez suivre les actualités de l'APE sur leur page facebook : https://www.facebook.com/APEPlomodiern
Vous pouvez également leur écrire : ape.fa.plomodiern@gmail.com
Nous en profitons pour remercier tous les parents actifs à l'APE pour leur implication au sein de l'école.

Si toutefois vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe enseignante.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

L'équipe enseignante

Signature des parents :